



Séminaire régional sur le développement des filières céréalières en Afrique de l'Ouest

**Les enjeux liés à la commercialisation des céréales
dans le contexte du marché régional**

Résumé de la note de synthèse thématique n°3

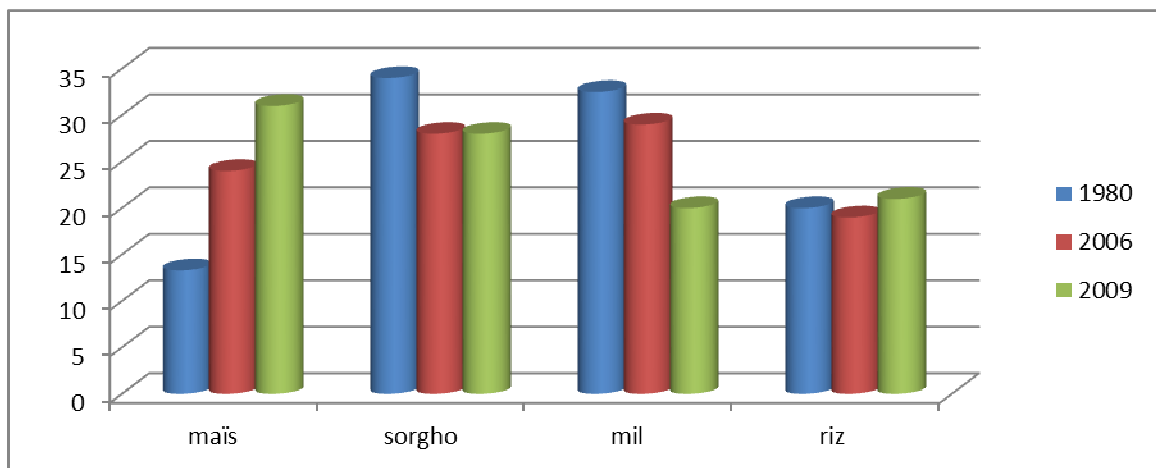
Roger Blein (Bureau Issala) Soulé Bio Goura (LARES)

1. L'Afrique de l'Ouest constitue un nain du marché céréalier mondial (3 % de la production), même si elle demeure l'un des plus gros importateurs (5,3 % des importations toutes céréales, mais 17 % des importations mondiales de riz). Avec une production céréalière estimée à environ 52 millions de tonnes (CILSS, 2008), elle ne contribue qu'à hauteur de 3,3 % à la formation de l'offre mondiale estimée à 1,7 milliards de tonnes et à 40 % de la production africaine. Mais les enjeux liés à la commercialisation et au marché des céréales (enjeux économiques, de sécurité alimentaire et d'intégration régionale) sont considérables.
2. Après les transactions d'animaux sur pieds, les céréales constituent la catégorie de produits du crû qui contribuent le plus à l'animation du commerce régional ouest africain. Cependant, si l'on connaît bien les flux de céréales (principales origines et destinations), on maîtrise encore mal l'ampleur des échanges. Le marché ouest africain des céréales véhicule un certain nombre de caractéristiques qui rendent très complexe toute analyse de son fonctionnement : (i) forte instabilité interannuelle et saisonnière et volatilité des prix, (ii) « informalisation » d'une partie des transactions, (iii) faible emprise des organisations de producteurs, (iv) faible visibilité de la structuration des opérateurs et du mode de financement du commerce.
3. Le défi majeur des exploitations familiales agricoles est double : (i) parvenir à minimiser les risques liés à ce fonctionnement atypique du marché, aux insuffisances des politiques publiques et tirer meilleur profit des opportunités qu'il offre ; (ii) contribuer activement à l'organisation du marché et à sa régulation, pour améliorer la rémunération des producteurs et les inciter à investir dans la production. Pour ce faire, elles développent de nombreuses initiatives dans deux grandes directions : (i) participation à l'élaboration des politiques publiques ; (ii) structuration et organisation permettant de gérer la mise en marché collective : stockage, warrantage, crédit de commercialisation, intervention groupée sur le marché au moyen de la mise en place de mini-bourses ou d'interprofessions, etc.

Une offre céréalière en nette croissance

4. Au cours des trente dernières années, la production des céréales (maïs, mil, sorgho et riz paddy) a enregistré une augmentation significative ; passant de quelques 16 millions de tonnes en 1980 à environ 52 millions de tonnes en 2008 avant de chuter à 50,6 millions de tonnes en 2009 (CILSS, 2009). Dans l'ensemble, le rythme d'accroissement de la production, estimé à environ 4 %, est supérieur à celui de la population régionale, 2,6 %. Selon FARM, (2008), l'augmentation de la production des céréales s'expliquerait par le doublement des surfaces cultivées, alors que les rendements ne progressent que de 14 % sur la période.
5. Le maïs et le riz ont engrangé les plus importants gains de productivité et représentaient en 2009, respectivement 31 % et 21 % de l'offre régionale contre 13,5 et 20 % en 1980. Dans le même temps, la part des mils et sorghos régressait.

Graphique 1 : Evolution de la production entre 1980 et 2009



6. En dépit de cette augmentation sensible, la production domestique ne couvre pas les besoins, contraignant la région à des approvisionnements extérieurs substantiels, certaines années. Le volume des céréales et produits céréaliers importés avoisine les 10 millions de tonnes par an sur la période 2004-2006. Il marque un accroissement considérable par rapport aux années antérieures. Les importations de céréales représentaient, pour la période 2004-06, une facture annuelle de 2,8 milliards de dollars pour l'espace CEDEAO, soit 39 % du coût des importations agroalimentaires. Sur les dix dernières années, cette facture s'est accrue de 230 %.
7. Le riz occupe le premier poste des importations céréalères de l'Afrique de l'Ouest. Entre (1980-1990) et (2005-2008), les importations de riz ont été multipliées par plus de 4, passant de 1 750 000 tonnes en 1980-1982, à 2 200 000 tonnes en 1990-1992, puis à 3 870 000 en 2000-2002 pour bondir à près de 8 millions de tonnes en 2008.

Une demande fortement segmentée

8. La demande ouest africaine des céréales a beaucoup évolué au cours des trente dernières années en lien avec trois facteurs essentiels : (i) l'augmentation très rapide de la population, accroissement qui s'accompagne de profondes mutations du peuplement (urbanisation) et corrélativement des habitudes alimentaires, (ii) la demande de l'industrie agro-alimentaire et (iii), l'accroissement de la demande pour l'alimentation animale.
9. De façon globale la demande en céréales est fortement segmentée en deux principaux bassins aux caractéristiques bien distincts.
 - a. Le bassin sahélien correspond à la frange septentrionale allant du Nord du Nigeria jusqu'aux frontières Est de la Guinée, en passant surtout par le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Ce bassin est caractérisé par la prévalence d'un modèle de consommation fortement dominé par les céréales locales notamment le mil, le sorgho et le riz complété depuis quelques années par le maïs. Cette zone a une norme moyenne de consommation par habitant de l'ordre de 220 kg par an. La part des céréales locales dans le volume total des céréales consommées peut atteindre 70 à 80 % dans certains pays comme le Niger et le Mali. Ce bassin est secoué par des crises alimentaires cycliques liées aux chocs de production et à la volatilité des prix (accès à l'alimentation des pauvres).

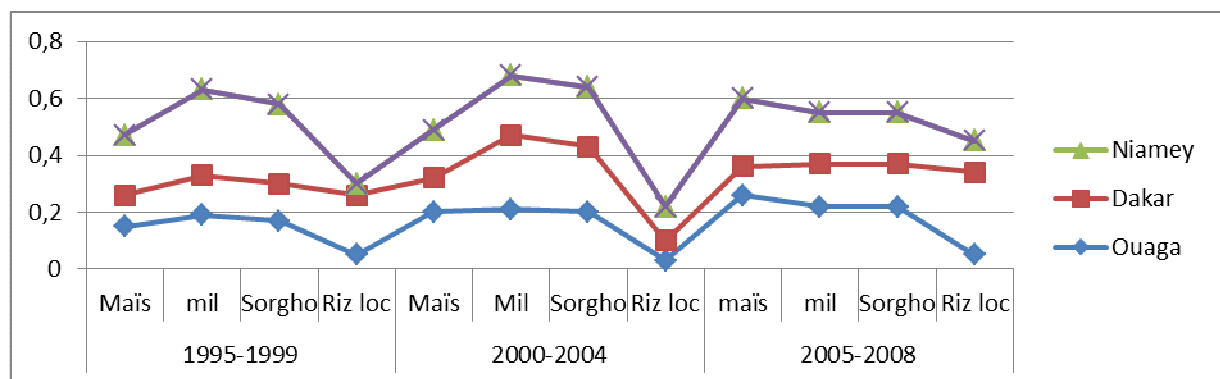
- b. Le bassin côtier correspond à la région qui s'étend du sud du Nigeria au Sénégal. C'est la zone la plus urbanisée de l'Afrique de l'Ouest, notamment la grande conurbation qui va de la ville de Abba, au sud-est du Nigeria, à Abidjan en Côte-d'Ivoire. Ce bassin a connu une nette évolution des habitudes alimentaires des populations qui substituent de façon croissante la consommation des céréales, dont l'essentiel est importé du marché international, aux produits à tubercules et racines (ignames, patates douces, manioc). La majeure partie des céréales importées du marché international et circulant dans la région est destinée à la satisfaction des besoins alimentaires des populations de cette zone. Dans cette région, la demande de masse porte sur deux principales céréales : le maïs et le riz.

10. Le bilan céréalier régional laisse apparaître un déficit structurel, dont les effets sont parfois amplifiés par la conjoncture du marché international. Cependant l'analyse prospective des tendances du marché met en relief une situation alimentaire ambivalente. D'une part, la pression sur les céréales traditionnelles (mil/sorgho) se desserre progressivement, situation qui explique que la tension sur leur prix soit moins forte en dépit d'un taux de croissance de l'offre domestique (1,7%) inférieur à celui de la population des zones où elles sont prioritairement consommées (2,8%). D'autre part, la demande de riz et du maïs devient très forte. Selon le Centre Africain du Riz, la demande ouest africaine en riz croît à un rythme de 6 % contre 4,8 % par an pour l'ensemble de l'Afrique. L'accroissement de l'offre régionale du riz est de l'ordre de 3,2 % par an, situation qui, non seulement explique le niveau et le rythme d'augmentation des importations, mais pose aussi l'épineuse question des stratégies adaptées pour faire face à ce déséquilibre entre le rythme d'accroissement de l'offre et celui de la demande. L'enjeu du marché céréalier, et de son rôle dans la sécurité alimentaire, se jouera incontestablement autour de cette céréale, au cours des prochaines années.

Un marché marqué par une forte instabilité des prix

11. L'instabilité des prix constitue une caractéristique structurelle des marchés des produits agricoles ouest africains. Il s'agit d'une double instabilité : intra-annuelle (entre les périodes de récolte et les périodes de soudure) et, interannuelle, en fonction notamment du niveau de production. Les variations inter annuelles et inter saisonnières peuvent enregistrer des amplitudes qui dépassent parfois 50% du prix à la récolte dans certains pays et pour certaines céréales.

Graphique 2: Variation de l'indice des prix à la consommation des céréales en Afrique de l'Ouest - Exemples des marchés de Niamey, Dakar et Ouagadougou



Source : d'après les données des SIM/CILSS

12. La maîtrise de l'instabilité et de la volatilité des prix demeurera l'un des défis majeurs des stratégies de gestion du marché des produits agricoles en Afrique de l'Ouest. Elle constitue un enjeu pour la sécurisation des investissements et la rémunération des producteurs, et pour la garantie du pouvoir d'achat des consommateurs.

Un instrument d'intégration à géométrie variable

13. La commercialisation des céréales est calquée, moins sur les schémas d'intégration en vigueur dans la région (UEMOA, CEDEAO), que sur des constructions impulsées par des complémentarités agro-écologiques, par la connexion des bassins de production et de consommation et enfin par les stratégies d'adaptation des réseaux marchands aux défaillances des politiques publiques. La combinaison des facteurs permet de distinguer cinq sous espaces de transaction des céréales.

- a. **Le sous espace Ouest**, polarisé par le Sénégal et où le Mali, joue le rôle de grenier à partir duquel des transactions de mil et du sorgho partent pour la Mauritanie et le Sénégal. La commercialisation du riz local dont cette zone constitue l'un des plus importants bassins de production demeure cependant faible. Le riz importé fait l'objet de réexportation entre pays au gré de l'évolution des politiques publiques des Etats.
- b. **Le sous espace Centre** anime des flux de mil /sorgho entre le Burkina Faso et le Mali et des exportations de maïs de la Côte d'Ivoire et du Ghana en direction du Niger, du Burkina Faso et du Mali. Ces flux, importants certaines années, sont animés par les marchés de regroupement de Bouaké en Côte d'Ivoire d'une part, et ceux de Tamale et de Bolgatanga au Ghana, d'autre part.
- c. **Le sous espace Est** constitue sans nul doute le plus important marché céréalier régional. Les flux de maïs, de mil et de sorgho partent pour l'essentiel du Nigeria et accessoirement du Bénin vers le Niger. Le Nigeria pourvoit également le Cameroun et le Tchad en céréales. Le volume des transactions portent sur plus de 300 000 tonnes par an.
- d. **La zone septentrionale sahélienne**, impliquant le Nord du Nigeria, le Burkina Faso et le Mali, est devenue le centre de gravité des transactions du mil, du sorgho et du maïs. Cette zone se prolonge en Mauritanie pour dessiner un véritable espace marchand de céréales sèches. Le Niger et la Mauritanie constituent les principaux réceptacles des céréales objets des transactions dans cette zone. Plus de 70% des céréales présentes sur les marchés nigériens seraient importées des pays voisins ou du marché international, en période de soudure.
- e. **Enfin la bande côtière** intégrant le sud du Nigeria, du Bénin, du Togo et accessoirement du Ghana, constitue une zone de transactions d'opportunité. Le trafic porte principalement sur la réexportation du riz et accessoirement de la farine du blé, du Bénin en direction du Nigeria. Les transactions portent certaines années sur plus de 500 000 tonnes de riz.

Un marché contrôlé par des réseaux marchands traditionnels

14. En dépit des tentatives de contrôle du marché par les pouvoirs publics, les opérateurs privés ont toujours occupé une place importante dans le fonctionnement du marché céréalier

régional. Ils forment des réseaux traditionnels dont le niveau d'organisation et le champ d'intervention vont bien souvent au delà des frontières des pays. Ces réseaux se sont imposés comme des acteurs incontournables du commerce transfrontalier des céréales. Les plus en vue sont représentés par les réseaux Haoussa qui ont des ramifications au Nigeria, au Niger, au Nord du Bénin, du Cameroun, du Togo et du Ghana. Les réseaux haoussa sont représentatifs du mode d'organisation des acteurs du commerce transfrontalier des céréales. Ce mode d'organisation est assimilable à « *des ensembles de relations sociales autour de l'échange structuré par les classes et les institutions* » (Grégoire E, 1986). Les échanges de céréales se caractérisent de ce fait par la prévalence de multiples formes de coordination très fortement socialisées (Agier, M, 1983, Grégoire, 1986) sur fond d'appartenance à une même religion (l'Islam) ou à une même ethnie (AGIER, M, 1983, Grégoire, E, 1986 et Igué J. 1985).

Les tentatives de régulation du marché.

15. Si le marché régional reste marqué par de multiples fragmentations, celui des céréales bénéficie d'un schéma de libéralisation des échanges qui devrait faciliter la libre circulation des produits. En attendant la construction d'une véritable union douanière exempte d'obstacles techniques aux échanges, divers acteurs s'investissent pour mettre en place des instruments de régulation du marché.
16. L'initiative du CILSS porte sur la mise en réseau régional des sociétés et offices de gestion des stocks nationaux (RESOGEST) avec pour objectifs : (i) d'assurer une disponibilité constante d'un stock de produits pour les interventions d'urgence, (ii) de renforcer les capacités des structures nationales de gestion des stocks, (iii) de faciliter les échanges de vivres entre les acteurs ; (iv) de rendre disponible pour les acteurs, une information de qualité sur les stocks (publics, privés, paysans), les appels d'offre ainsi que les prix sur les marchés. Dans ce sillage, il est envisagé la création d'une bourse des produits vivriers.
17. De son côté, le Programme Régional d'Investissement de l'ECOWAP prévoit (i) d'adapter la politique commerciale en ajustant le TEC et en mettant en place une mesure de sauvegarde pour réguler les prix à l'importation, (ii) des mesures de facilitation des échanges, (iii) la bonification des crédits de commercialisation, (iv) la contractualisation avec des stockeurs privés régionaux et le développement du warrantage.

Une faible emprise des OP sur le marché

18. L'engagement des organisations de producteurs dans la régulation des marchés des produits vivriers et céréaliers porte sur deux aspects : (i) elles tentent de se positionner sur le marché local de nombreux produits, et (ii), elles cherchent à influencer les politiques commerciales tant au niveau national que régional.
19. L'implication des OP dans la commercialisation vise donc à maximiser leur marge et surtout à améliorer leur revenu en réduisant les frais d'intermédiation et en régulant l'offre de façon à tirer partie des hausses intra-annuelles des prix. Les approches adoptées par les producteurs combinent : (i) des stratégies de commercialisation groupées, combinées ou non à la gestion d'autres fonctions telles que l'approvisionnement en engrais et en semences sélectionnées, le stockage, la normalisation, le conditionnement, l'appui-conseil, etc., et (ii) des approches de coordination et négociation dans un cadre prévisible, avec les autres acteurs : les interprofessions ou « tables filières ».

20. Les investissements des OP dans la commercialisation groupée a connu des fortunes diverses. Ils recouvrent en réalité des formes d'organisation et des finalités très différentes : (i) banques de céréales villageoises ou greniers de sécurité alimentaire très développés dans les zones déficitaires ou dites « à équilibre précaire » avec pour finalité la sécurisation de l'approvisionnement et la sécurité alimentaire, (ii) mise en marché collective, avec ou non, achat par le groupement auprès des producteurs (collecte primaire), (iii) le warrantage et (iv) les coopératives de commercialisation. Toutes ces initiatives brassent moins de 5% de l'offre des produits commercialisés dans la région et restent généralement vulnérables face aux risques de retournement du marché, en l'absence de système de mutualisation des risques ou d'assurances.